

# Sécurité des Machines

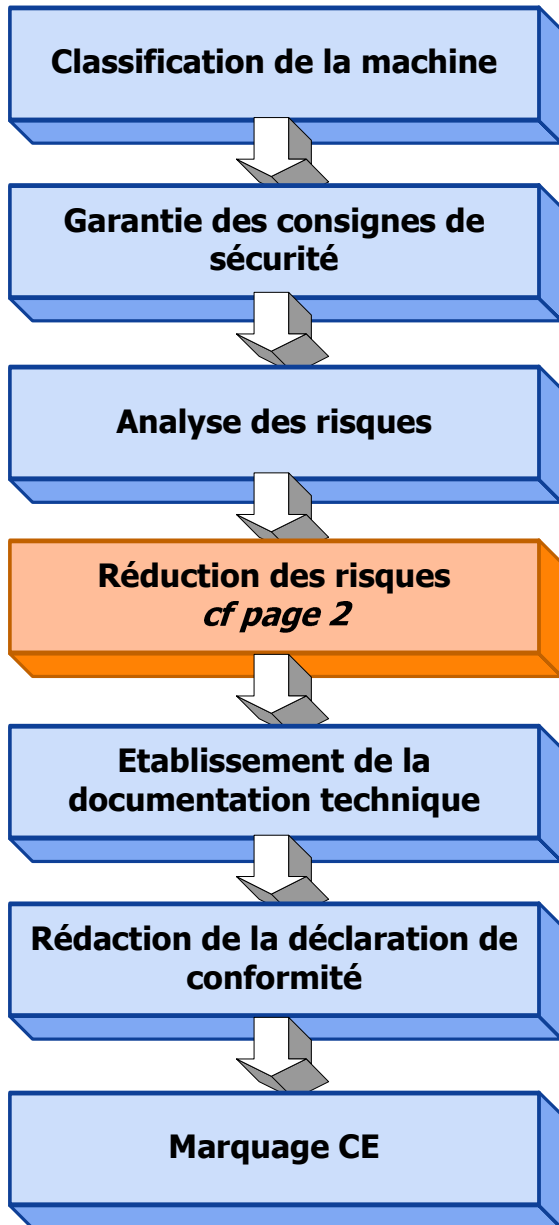
## Application de la Directive "Machines" 2006/42/CE



En tant que concepteur ayant la responsabilité de la sécurité de vos machines selon la **directive 2006/42/CE**, vous devez aujourd'hui **évaluer** les mesures appliquées pour la maîtrise et la réduction des risques de vos produits liés à la santé et à la sécurité des usagers.

Fort d'une expérience en **analyse des risques** industriels et en évaluation des **Systèmes Instrumentés de sécurité**, **ISO Ingénierie** propose des interventions pour **l'appréciation et la réduction des risques** de vos machines et **l'établissement de toutes les documentations obligatoires**.

**ISO Ingénierie** peut vous accompagner sur toutes ou parties des étapes de vos projets en lien avec la **directive "Machines"** et ses **normes harmonisées**.



- Machine ou Quasi-machine
- Application des directives "Basse tension" et "CEM"
- Machine listée en annexe VI de la directive "Machines" (2006/42/CE)

- Liste des exigences essentielles de santé et sécurité applicables de la directives "Machines"
- Liste des exigences des autres directives applicables : "Basse tension", "CEM", "ATEX", ...
- Liste des exigences techniques issues des normes harmonisées de la directives 2006/42/CE

Démarche d'appréciation des risques conformément à la norme harmonisée (2006/42/CE) : **ISO 14121**

- Détermination des limites de la machine
- Identification des phénomènes dangereux
- Estimation de chaque risque initial et résiduel

$$\text{Risque} = \text{Gravité} \times \text{Probabilité}$$

Démarche de réduction des risques conformément à la norme harmonisée (2006/42/CE) : **ISO 12100**

- Réduction du risque par mesures de prévention intrinsèque
- Réduction du risque par protection (conception du système de commande selon l'**EN 954-1** ou l'**ISO 13849-1** ou l'**EN 62061**)
- Réduction du risque par les notices pour l'utilisation

Pour une **Machine** :

- Dossier technique
- Notice d'instructions

Pour une **Quasi-machine** :

- Dossier technique
- Notice d'assemblage

**Rassemblement des documents émis, vérifiés et validés au cours de l'étude**

Pour une **Machine** :

- Déclaration CE de conformité

Pour une **Quasi-machine** :

- Déclaration d'incorporation

- Application des initiales "CE" : graphisme selon la directive 2006/42/CE
- Raison sociale et adresse du fabricant
- Désignation de la machine et numéro de série
- Année de construction



Contact : Robert CHARDON - Tél. : 04 42 24 51 40

[www.iso-ingenierie.com](http://www.iso-ingenierie.com)

Paris - Lyon - Aix-en-Provence - Barcelone - Vannes